

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT AVEYRON

Nombre de conseillers

En exercice	11
Présents	10
Votants	10
Absents	1
Exclus	0

Délibération N°2023-01-01

Séance du 02 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 02 février à 18h30.

Date de convocation :
Le 26/01/2023

Le Conseil Municipal de la commune de Tournemire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur RIVIER Pascal, Maire.

Date d'affichage :
Le 26/01/2023

Etaient présents : M. Rivier, M. Héran, M. Pétraud, M. Cocallemen, Mme Cristol, M. Goutte, M. Moulières, Mme Roques, Mme Giordano, Mme Odicino.

OBJET

Délibération Avenant à la convention transmission électronique des actes à l'Etat (actes de commandes publiques).

Absents excusés : M. Monteillet.

Madame CRISTOL a été nommée secrétaire.

M. le Maire expose aux membres du conseil municipal que la Préfecture demande d'envoyer les actes concernant la commande publique dématérialisés. Pour cela il faut donc modifier la convention initiale qui permettait d'envoyer seulement les délibérations, les arrêtés et les documents budgétaires dématérialisés.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à 10 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le conseil municipal :

- **DECIDE** d'accepter l'avenant à la convention pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits Ont signé les membres présents

Le Maire, Pascal RIVIER
Acte dématérialisé

Le secrétaire de séance
CRISTOL Céline



Acte rendu exécutoire
Par flux de télétransmission
en Sous-Préfecture de
Millau
Le 07/02/2023
et publication sur le site
internet de la commune
www.tournemire-aveyron.fr
du 07/02/2023

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télé recours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.